

Délibération fixant la liste des fonctions éligibles à la PCA, ainsi que les montants associés, au sein de l'équipe présidentielle pour l'exercice 2012 / 2013

Rappel de la délibération du CA du 26 octobre 2012 :

Le contexte de cette année universitaire 2012/2013 se caractérise par plusieurs évènements :

- La concrétisation du souhait d'anticiper toujours davantage le calendrier d'attribution des différentes enveloppes de modulation de service afin de permettre leur intégration dans la démarche engagée par l'établissement de remontée anticipée des services prévisionnels des enseignants (remontée fixée au début du mois de novembre 2012)
- La prolongation d'un contexte politique ne permettant pas de projeter la partie Décharge / PCA / Modulation de service de l'équipe présidentielle.

Compte tenu de la difficulté d'appréhender l'évolution du dossier des PCA dans le contexte politique de cette année universitaire, le travail présenté se concentre essentiellement sur le volet des modulations de service pédagogiques et scientifiques dont la définition est nécessaire à cette époque de l'année pour finaliser les services enseignants.

Primes de Charges Administratives

Les propositions de montants d'attribution, hors PCA de l'équipe politique, soumises à la validation du Conseil d'Administration sont maintenues au niveau de 2011-2012.

Il est proposé la création d'une nouvelle PCA associée à la direction du Centre de Formation des Apprentis. Le montant annuel proposé pour cette PCA est fixée à 2 000 €.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
Directeurs UFR	4 500
Directeurs-adjoints UFR	2 000
Directeur CFA	2 000
Directeurs départements IUT	1 500
Directeurs de services communs	3 000

CA du 21 décembre 2012

Directeurs Départements Transversaux	1 500
Directeur antenne d'Agen	1 500
Directeur MSHA	610
Directeur service inter-U	880

La présente délibération vise donc à arrêter la liste des fonctions et les montants associés pour les membres de l'équipe présidentielle au titre de l'année universitaire 2012/2013.

Cette période ayant été marquée par les conséquences de l'annulation de l'élection du Président par décision du Tribunal Administratif en date du 24 mai 2012, annulation ayant elle-même entraînée l'annulation des élections des vice-présidents, les fonctions de Vice-Présidents statutaires ou délégués n'auront pas été intégralement assurées dans le cadre institutionnel normal.

Il est donc proposé au vote du Conseil, sur la base d'une approche privilégiant la continuité de la nature de la mission exercée, de créer une catégorie sui generis de PCA correspondant aux fonctions de Vice-Président, qu'elles aient été exercées en tant que VP ou en tant que chargé de mission, auxquelles seront associées des PCA d'un montant identique à ceux votés par le CA en février 2012.

Enfin, il est proposé de créer une catégorie exceptionnelle de PCA correspondant à la fonction de chargé de mission aux affaires générales, créée par décision conjointe des autorités de tutelle et de l'administrateur provisoire de l'université, dont le montant sera aligné sur la prime servie au Président d'université, pour la période courant du 1^{er} septembre au 7 décembre 2012.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
Chargé de mission aux affaires générales (1 ^{er} Septembre / 7 Décembre 2012)	7 436
Vice-présidents des 3 conseils	7 500
Vice-présidents délégués	4 500
Chargés de missions (non enseignants)	1 500